

**Conseil académique
Formation restreinte
Séance du 25 mai 2023**

ACTE ADMINISTRATIF 02 /2023	Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers Election du collège étudiant
--------------------------------	---

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés
Vu le décret n°2015-79 du 28 janvier 2015
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur
Vu les articles R.811-14 à R. 811-17 du Code de l'Education

La Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers se compose de 8 usagers (4 étudiants femmes et 4 étudiants hommes).
Ce collège est composé à parité d'hommes et de femmes.

Candidats au titre du collège des étudiants de la section disciplinaire :

Julie BOUTIERE Tiphaine DAVID-ROGEAT Maelys MICHARD Camille VILLARD	Pierre FORESTIER Clément HOCHET David NGUYEN PHUNG Driss SOUALMI
--	---

Les résultats des votes, à bulletin secret, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours sont les suivants :

Membres en exercice : 20

Membres présents et représentés : 17

Suffrages valablement exprimés : 17

Sont élues au premier tour en qualité de titulaires femmes, Mme BOUTIERE (17 voix), Mme Tiphaine DAVID-ROGEAT (17 voix), Mme MICHARD (17 voix), Mme VILLARD (17 voix)

Sont élus au premier tour en qualité de titulaires hommes, M. FORESTIER (17 voix), M. HOCHET (17 voix), M. NGUYEN PHUNG (17 voix), M. SOUALMI (17 voix).

A Saint Etienne le 25 mai 2023

Le Président du Conseil Académique,

Le Président de l'Université

Florent PIGEON